



ERA THEORELLE IMMOBILIER

Transaction – Location – Gestion

61, Avenue de la Marne 56 000 VANNES - 02 30 85 95 85

NOS HONORAIRES

HONORAIRES DE NÉGOCIATION SUR LES TRANSACTIONS HABITATION :

Nos honoraires s'appliquent sur le prix de vente net vendeur

- Prix net vendeur < à 64 499 € : 4 900 € TTC* forfaitaire
- Prix net vendeur compris entre 65 000 € et 259 999 € : 5,00 % TTC* + 1 700 € TTC*
- Prix net vendeur compris entre 260 000 € et 299 999 € : 15 000 € TTC* forfaitaire
- Prix net vendeur > à 300 000 € : 5,00 % TTC*

Honoraires à la charge de l'acquéreur

*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

« Honoraires Maximum pratiqués »

HONORAIRES DE LOCATION :

Honoraires de location avec négociation

Locaux d'habitation meublés, non meublés ou mixtes :

- Honoraires à la charge du locataire :

- Prestation de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC*/m2
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC*/m2

- Honoraires à la charge du bailleur :

- Prestation de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC*/m2
- Prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC*/m2
- Forfait agence de 150 € pour entremise et négociation

Loi Alur : La Ville de Vannes est située en zone A « non tendue », les honoraires sont de 8 € TTC*/m2 habitable ainsi que 3 € TTC/m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

Locaux à usage de garages, parkings : Forfait de 180 € TTC* à la charge du Preneur.

« Honoraires Maximum pratiqués »



ERA THEORELLE IMMOBILIER

Transaction – Location – Gestion

61, Avenue de la Marne 56 000 VANNES - 02 30 85 95 85

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTES HORS NEGOCIATION

- Locaux d'habitation meublés, non meublés ou mixtes :
 - Rédaction de bail – 250 € TTC* à la charge du bailleur
 - État des lieux – 280 € TTC* à la charge du bailleur
 - Renouvellement de bail ou avenant au bail – 150 € TTC* à la charge du demandeur

- Locaux professionnels, tertiaires ou commerciaux :

Honoraires HT* et TTC* à la charge du Preneur (sauf stipulations contraire prévues au mandat)

- Rédaction de bail – 1 mois de loyer HT*, forfait minimum de 1 200 € HT* soit 1 440 € TTC*
- État des lieux – 400 € HT* soit 480 € TTC*
- Renouvellement ou avenant de bail - 1 500 € HT* soit 1 800 € TTC*

Médiateur de la consommation :

Commission de la médiation franchise-consommateurs

29 boulevard de Courcelles 75008 PARIS

01 53 75 22 25 mediation-franchise-consommateurs@franchise-fff.com



ERA THEORELLE IMMOBILIER

Transaction – Location – Gestion

61, Avenue de la Marne 56 000 VANNES - 02 30 85 95 85

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :

Honoraires à la charge du bailleur :

- Honoraires de gestion courante :

Le mandataire aura droit à une rémunération fixée à 6% TTC* sur le loyer mensuel et les provisions sur charges, avec un minimum de 25 € TTC* par mois.

- Honoraires complémentaires, en sus de la rémunération fixée ci-dessus, le mandataire aura droit :

- Frais de gestion d'un sinistre : 150 € TTC* par dossier
- Frais de représentation à l'Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) : 50 € TTC* de l'heure
- En cas de vacances locatives frais de gestion d'un sinistre ou de travaux : 200 € TTC* par dossier

OPTION :

Garanti des loyers impayés : 2,90 % TTC* du montant des loyers et charges mensuels à la charge du propriétaire.

Garanti des loyers impayés + Vacances locatives : 4,90 % TTC* du montant des loyers et charges mensuels à la charge du propriétaire.

« Honoraires Maximum pratiqués »

Chaque agence du réseau ERA est financièrement et juridiquement indépendante.